

Il fait votre parole à tous que je vous préparez pour couvrir l'existence des deux duchés de Saint-Marcus dans cette cause ?

Tout le monde ignore ce qu'il est et ce qu'il devient toujours.

Cependant, reprit le chevalier d'un ton si perpétuel ou peu de dépit, peut-être ironique, si jamais Mme Augustine, moins sévère pour ce que pour moi, consentait à me marier, je croiserais que la van de son extrait de naissance.

Vous n'avez rien à croire de ce fait, monsieur le chevalier, dit Mignot ; l'acte fait à Paris sous le régime de la Terreur ne porte aucun décret, aucun titre et ne contient que le nom de Mousset. Vous savez ce que cela gagne ; et quand aux deux personnes qui aujourd'hui, dans cette maison, ont surpris la vérité, je crois pouvoir répondre de leur discorde. L'un est ancien notaire, l'autre ?

Ah ! oui, les Michelin ! dit d'un air d'inquiétude ; mais sans doute ils n'ont pas encore quitté cette maison, et je vais chercher à m'assurer leur silence.

(La fin du prochain No.)

A NOS ABONNÉS.

Tous ceux qui doivent à cet établissement sont priés de venir régler à ce Bureau ou avec M. G. Demers comme ci-devant.

Vu les changements qui viennent d'avoir lieu dans le personnel et l'administration de ce journal, les personnes qui ont annoncé sont notifiées que leurs annonces seront publiées comme d'ordinaire jusqu'à nouvel ordre ou d'après de nouveaux arrangements.

Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

Le Courrier d'Ottawa

J. E. Berion, Rédacteur.

Ottawa, 23 Janvier 1862.

Diminution de la Taxe Postale.

En tout temps nous avons été en faveur d'une réforme postale, et nous avons toujours cru qu'une réduction dans le port des lettres serait une économie pour le public et que cette réduction même s'élèverait le trésor public, puisque l'apport : le rapport du directeur général des postes, la diminution du tarif ou de la taxe postale imposée sur chaque correspondance qui avait fait des bénéfices considérables.

Ce que nous avons si souvent demandé au nom des intérêts du pays va donc enfin nous être accordé si on peut en juger par le rapport du Maître Général des Postes qui, dans son rapport de l'année dernière dit : que d'après l'expérience du passé, nous pouvons entretenir l'espérance que dans un temps comparativement court, avec l'aide d'une économie sage et judicieuse et sans priver les parties du pays nouvellement colonisées de relations postales, car sans elle la colonisation du pays ne pourra progresser, le port de lettre pourra être diminué de cinq à trois centimes, et cette diminution aura l'effet antant que peut le permettre la valeur de notre cours monétaire dissimilé notre port de lettre à celui exigé dans le Royaume-Uni et qui est de deux deniers sterling."

Tout cela est du commun nous l'avons dit déjà à la diminution du taux postal.

Maintenant qu'on a emprunté aux Etats-Unis, le système decimal, et qu'on a cru grandement faciliter la tenue et l'addition des comptes publics en transformant les £ en dollars et cents ; pourquoi n'entreprendrons-nous pas une réforme postale du même gouvernement.

Si toutes les lettres laissaient les bureaux (français de port) comme dans les républiques voisines, si les trois cents payables d'avance, par demi once, devenaient une obligation de rigueur et générale, un trésor public y gagnerait. Il n'y aurait point de lettres mortes ou refusées. Tout le monde communiquerait, et les lettres deviendraient plus considérables. Aux Etats-Unis, les maîtres de poste ne reçoivent et n'expédient pas les lettres non affranchies. Les estampilles ou les enveloppes timbrées sauvent beaucoup de trouble aux employés et rendent le système plus expeditif.

Tout cela se comprend.

Voilà ce que nous avons dit, et nous sommes heureux d'apprendre qu'on se rendra prochainement aux demandes si souvent réitérées par les commerçants et partout les habitants du pays, de réduire notre taxe postale dans le port des lettres.

Maintenant, nous parlerons de la taxe imposée sur les journaux, lorsque ce sera empêché la circulation, et nous dirons qu'en arrêtant l'engagement de la presse dans son chemin, on empêche l'esprit humain de voyager, et avec lui le progrès.

Nous concourrons pleinement dans tout ce que dit notre frère du Courrier de Saint-Hyacinthe sur le sujet.

Il est important pour un pays de répondre autant que possible chez le peuple la connaissance des affaires et des événements qui se passent dans le monde, tout en l'instruisant sur ses véritables devoirs. Dans les gouvernements soumis au régime constitutionnel surtout, il est nécessaire que les gouvernements sachent quels sont les actes des gouvernements étant appuyés souvent à se choisir des mandataires pour défendre leurs intérêts et leurs justes droits. La press est le moyen le plus rapide de faire connaître jusque dans la dernière chambre l'état des affaires qu'autrement l'on serait condamné à ignorer. Il est donc d'urgence nécessaire que le journal chargé de transmettre les

nouvelles et donner son appréciation sur les actes administratifs soit accessible non seulement à l'homme opulent, mais aussi à celui qui n'a qu'avec quelques piastres à donner pour un abonnement, n'en est pas moins appelé que l'autre à exercer ses droits de citoyen.

Il nous semble que la loi actuellement en force au Canada relativement au port des journaux est contraire aux intérêts d'un grand nombre, en les privant de recevoir les feuilles qui sont les organes de leurs sentiments et de leurs convictions.

On chapitre 51, sect. 13 des statuts fondamentaux du Canada, on y lit la clause suivante : "Il sera payé sur tous les journaux expédiés par la poste en Canada, excepté sur les échanges adressés aux rédacteurs et éditeurs de journaux, le taux de port n'exécutant pas un cent au chaque journal que le gouvernement en conseil prescrira de temps à autre par règlement, et ce taux sera payable sur tous les journaux expédiés par la poste le jour et l'heure de la prochaine assemblée.

—L'Institut Canadian-Français remarque que droit pour l'envoi d'un rapport sur le commerce des bois par Wm. Quin, au moment de mettre sous presse, on a pris à sonner qu'il n'y ait point de lecture cette semaine, l'Institut n'ayant point à sa disposition de salles convenables.

Nous disons dans notre journal No. 16 le jour et l'heure de la prochaine assemblée.

P. S.—L'article ci-dessous était composé avant l'école de l'Institut.

—Au moment de mettre sous presse, on a pris à sonner qu'il n'y ait point de lecture cette semaine, l'Institut n'ayant point à sa disposition de salles convenables.

Nous remercions les propriétaires du Journal of Education de Montréal pour l'envoi de son joli et utile Calendrier pour 1862.

Nous remercions également de nos lecteurs de l'Institut Canadian-Français.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

Les correspondants de Paris de quelques uns des journaux quotidiens annoncent que le Grand Archevêque Hughes a eu entretiens avec l'Empereur Napoléon. On sait pas quel a été le sujet ou la nature de leur conversation.

M. Augustin Utte—on veut dire que l'apparence typographique est sans reproche.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralyser les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement : la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

Nous apprenons de sources certaines que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

—Ainsi le cultivateur au lieu de recouvrir deux journaux essentiels pour lui, un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par la force d'un préjugé, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconveniend existait encore pour une personne qui voulait s'abonner